

Le président de la chambre des députés, Levaillant Louis Jeune, a exprimé son souhait de la tenue d'une séance en assemblée nationale autour de la formation du Conseil Electoral Permanent, a appris Haïti Press Network.

Arrivé au pays en début de semaine, M. Louis Jeune s'est dit étonné que le président de l'assemblée nationale n'ait toujours pas pris la décision de convoquer les parlementaires.

Il soutient que cette réunion en assemblée nationale est indispensable pour que le bureau puisse constater la position des législateurs en ce qui a trait à la désignation de trois représentants du législatif au Conseil Electoral Permanent.

Le président du Sénat, Desras Simon Dieuseul, avait justifié le retard dans la convocation par la nécessité de trouver un consensus autour de la date de convocation avec le président de la chambre des députés.

« Le seul moyen de constater que le Parlement est dans l'impossibilité de désigner ses représentants est de convoquer l'assemblée nationale », a déclaré le président de la chambre basse.

M. Louis Jeune a fait aussi remarquer que les présidents des chambres ne peuvent prendre des décisions à la place des élus.

Il souligne que les députés et les sénateurs réunis en assemblée nationale pourront en cas d'absence des deux tiers de chaque chambre trouver une formule pour la représentation.